CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E6396** **VALABLE JUSQU'AU** **28/06/2027**

ÉDITÉ LE 16/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1982

Raison sociale : VERTIGO

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 26/05/2025

Capital : 15 000

741 AVENUE D'ITALIE
82000 MONTAUBAN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONTAUBAN

Siret : 324 206 309 00043

Code NACE : 4332B

Numéro caisse de congés payés : 7172598

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 563712L1244000/001 572792

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 563712L1244000/001 572792

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 05 63 03 40 78 **Fax :**

Portable : 06 33 30 75 67

Responsabilité légale :
SANIMAMA (838 583 029) / CRANTELLE NICOLAS PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.vertigo82.com

E-mail : contact@vertigo82.com

Effectif moyen : 45 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 8 752 689 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante)	18	19/09/2023
4412	Métallerie (Technicité confirmée)	27	30/05/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/06/2026 10:31

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.